

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quai
 St-Antoine, n. 27, et grande rue
 Mercière, n. 32, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance
 de P. Justin, place de la Bourse,
 n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
 Bourgoïn et Ce, rue Notre-Dame-
 des-Victoires, n. 18.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 2 franc de plus par trimestre.



LYON, 24 Juin.

La pairie n'a pas encore voté le milliard d'impôt ; elle n'a pas même commencé, et voici déjà qu'elle n'est pas en nombre pour voter le projet de loi sur la navigation intérieure. Les pairs ont autre chose à faire que d'aller s'enfermer au Luxembourg, et de déposer leurs boules, toujours blanches, dans l'urne du scrutin. Leurs villas, leurs vignobles, leurs forêts les attendent : il faut planter ici, défricher là, et ces soins sont bien autrement importants pour leurs seigneuries que la discussion des deniers de l'état. Et après tout, que leur servirait-il de discuter ? Il n'y a plus cinquante députés à Paris, quoique la session ne soit pas close officiellement, et si la chambre des pairs changeait au texte des budgets un simple *iota*, le budget ne pourrait être employé par le ministre qui en aurait le maniement. Elle est donc dans la nécessité de laisser le budget tout entier tel quel, et nous lui rendrons la justice de convenir qu'elle n'y changerait rien, si même elle avait trois mois pour le discuter.

Tel est l'esprit de conservation. L'esprit de conservation est toujours à l'ordre du jour dans la pairie. C'est lui qui préside à ses réunions ; c'est lui qui inspire ses votes ; c'est lui qui a fait voter en deux jours à la noble assemblée les lois d'intimidation. C'est toujours l'esprit de conservation enfin qui les oblige à partir précipitamment pour leurs campagnes, où l'œil du maître est nécessaire. Une preuve singulière du peu de cas que fait le ministère des fonctions législatives de la noble chambre, est ce fait relevé par M. Dubouchage, que M. Thiers a fermé ses salons depuis que la chambre des députés a terminé ses travaux. Il n'a pas songé à la pairie qui reste encore, ou, du moins, qui est censée rester encore à Paris. M. Thiers montre bien peu d'égards pour des hommes qui ont été si utiles, par leurs complaisances, au pouvoir que M. Thiers s'est vanté de continuer ! Cette négligence, nous allions dire ce dédain de la chambre telle qu'elle est actuellement, outre qu'elle prouve que la reconnaissance n'est pas le défaut dominant de M. Thiers, semblerait confirmer le bruit qui a couru d'une nouvelle et abondante fournée.

Les feuilles allemandes, continuent toujours les mêmes niaiseries sur les princes d'Orléans et de Nemours et sur leurs libéralités.

« On évalue, dit la *Gazette d'Augsbourg* rédigée à Berlin, chaque tabatière que les quatre premiers fonctionnaires de la cour ont reçue, de 3 à 4,000 florins (8 à 10,000 f.). Les dons faits au personnel attaché à leur service pendant leur séjour à Vienne sont dans la même proportion. Des tabatières, des bagues, des épingles plus ou moins précieuses ont été distribuées par centaines. Les princes ont en outre donné 50,000 fr. à la maison de l'empereur. »

Il serait douloureux pour le roi, après tant de sacrifices, de ne pouvoir marier son fils aîné.

Le *Bulletin des Lois*, n° 435, contient, sous le n° 6,342, la loi suivante qui accorde des pensions aux gardes nationaux blessés et aux veuves, enfants et ascendants de ceux qui ont succombé dans les événements de novembre 1831, à Lyon, et d'avril 1834, à Paris :

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut :

Nous avons proposé, les chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. Il sera accordé, conformément aux indications du tableau nominatif annexé à la présente loi, des pensions annuelles

DISCOURS INÉDIT DE M. FULCHIRON.

Il faut avouer qu'un journal de département est bien heureux d'avoir avec les grands personnages qui nous gouvernent des relations particulières et intimes.

Il connaît avant tous les nouvelles politiques les plus importantes, les plus utiles, les plus surprenantes, celle-ci entr'autres : « M. Fulchiron est parti de Paris ; il va prendre les bains ; il reviendra bientôt à Lyon. »

Le journal que favorise la connaissance anticipée d'un pareil événement fait premièrement le bonheur général de son pays en le publiant, et puis il garde pour lui le bonheur particulier de se voir le lendemain cité et copié par ses adversaires obligés de servir de trompettes à sa gloire.

C'est ce qui nous arrive à l'égard du *Courrier de Lyon* ; car c'est lui, il n'est pas possible de le nier, qui le premier a donné la nouvelle que nous venons de publier plus haut.

Toutefois, il ne sera pas dit que notre adversaire sera ainsi propriétaire exclusif de M. Fulchiron, de ses dits, faits et gestes tout entiers ; nous espérons bien en avoir notre part. Le *Courrier* a su le premier que M. Fulchiron venait à Lyon. C'est bien ; il est légitime propriétaire de cette nouvelle, nous ne la lui disputons pas ; mais qu'est-ce que M. Fulchiron vient faire à Lyon ? Voilà l'important : le *Courrier* ne le sait pas et nous, nous le savons.

M. Fulchiron vient ici pour nous prononcer un discours, et la preuve (nous prouvons toujours ce que nous avançons), c'est que nous le connaissons ce discours, nous le tenons, nous l'imprimons, le voici : le *Corsaire* l'a trouvé dans la cour des messageries Laffitte et Caillard et nous l'a expédié par estafette :

Hum ! hum ! Mes chers compatriotes, merci ! Ça va très-bien ; et la vôtre ? Eh bien ! nous disons donc qu'en voilà encore une de bâclée de session. Ça n'a pas été sans peine, il y a eu de l'enrayage ; mais enfin nous y voilà.

Savez-vous bien, mes compatriotes, que c'est tout au plus si c'est amusant d'être député. Je ne sais pas si je n'aimerais pas tout autant mener des ce-

les et viagères, avec jouissance à partir du 1er janvier 1836, aux gardes nationaux blessés, et aux veuves, enfants et ascendants de ceux qui ont succombé dans les événements de novembre 1831, à Lyon, et d'avril, 1834, à Paris.

Art. 2. Ces pensions seront liquidées dans les formes prescrites pour les pensions à la charge de l'Etat, et seront inscrites au trésor public.

Il est ouvert à cet effet, au ministère des finances, un crédit de dix-sept mille francs.

Ces pensions ne seront point sujettes aux lois prohibitives du cumul.

Etat nominatif des gardes nationaux blessés, des veuves, des orphelins et des ascendants de ceux qui ont succombé dans les événements de novembre 1831, à Lyon, et d'avril 1834, à Paris.

BLESSES. — CHAPUIS, colonel de la 4e légion de Paris, blessures très-graves : 2,500 f. — AUBRY, Jean-Baptiste, lieutenant de l'artillerie de Lyon, blessures très-graves : 800 f. — CHALAMEL, adjudant sous-officier, 4e légion de Paris, blessure grave : 600 f. — CORNILLAT, sergent de la 12e légion de Paris, blessure grave : 600 f. — CÉAS, Jules, brigadier de l'artillerie de Lyon, blessure grave : 400 f. — TABARAUD, Charles-Henri, grenadier de la 1e légion de Lyon, blessures très-graves : 800 f. — ROURE, Claude, grenadier de la 2e légion de Lyon, blessures très-graves : 800 f. — GONNET, Jean-François-Marie, grenadier de la 2e légion de Lyon, blessures très-graves : 800 f. — MANUEL, Paul, grenadier de la 2e légion de Lyon, blessure grave : 400 f. — BLOT, Sylvain, grenadier de la 3e légion de Lyon, blessure grave : 400 f. — JAUBERT, Rémi, grenadier de la 2e légion de Lyon, blessure grave : 400 f. — PERRET, Adolphe, grenadier de la 1re légion de Lyon, blessure grave : 400 f. — ROCHET, Pierre, grenadier de la 2e légion de Lyon, blessure grave : 300 f. — ROUX, Jean-Jules, sapeur mineur du génie de la garde nationale de Lyon, blessure grave : 300 f.

VEUVES. — FAIDY, Clotilde, veuve DEROCHE. — Son mari, grenadier de la garde nationale de Lyon, a été tué dans ses rangs : 500 f. — LACOLOGNE, Pierrette, veuve TREYNET. — Son mari, sous-lieutenant de la garde nationale de Lyon, a été tué dans ses rangs : 500 f. — CLAYETTE, Louise, veuve DUPONT. — Son mari, grenadier de la garde nationale de Lyon, a été tué dans ses rangs : 500 f. — TRACHES, Louise-Brigitte, veuve GUENET. — Son mari, voltigeur de la garde nationale de Lyon, a été tué dans ses rangs : 500 f. — MALIOT, Louise-Françoise, veuve DUTOIR. — Son mari est mort des suites de blessures reçues dans la garde nationale de Lyon : 500 f.

ORPHELINS. — DUPONT, Jeanne, née à Trévoux, le 31 août 1828. — Son père grenadier, a été tué dans les rangs de la garde nationale de Lyon : 500 f. — DUPONT, Léonard, né à Lyon, le 26 mars 1824. *Idem* : 500 f. — DUTOIR. *Idem* : 500 f. — GUENET, Thérèse-Louise, née à Paris, le 19 mai 1821. — Son père, voltigeur, a été tué dans les rangs de la garde nationale de Lyon : 500 f. — GUENET, Joseph-Barthélemy, né à Paris, le 25 juillet 1825. *Idem* : 500 f. — TREYNET, Jeanne-Françoise, née à Lyon, le 20 juillet 1827. — Son père, sous-lieutenant, a été tué dans les rangs de la garde nationale de Lyon : 500 f. — TREYNET, Paul, né à Lyon, le 30 avril 1829. *Idem* : 500 f.

ASCENDANS. — BROCHE, Philippe. — Son fils, Henri Broche, a été tué dans les rangs de la garde nationale de Lyon : 250 f. — MARTINET, Marie-Charles-Hippolyte-Henri. — Son fils, Marie-Ernest Martinet, a été tué dans les rangs de la garde nationale de Lyon (3e bataillon, 2e légion) : 250 f. — CUZEL, Françoise, veuve MAISONNETTE. — Son fils unique, François-Nicolas Maissonnette, qui faisait partie de la 1re légion de Lyon, a été tué dans les rangs de la compagnie : 250 f. — CHARRA, Catherine, veuve SUC. — L'un de ses fils, Pierre-Joseph SUC, est mort des suites d'une blessure qu'il reçut dans les rangs de la garde nationale de Lyon (2e légion), où il servait en remplacement de son frère, Jean-Denis SUC : 250 f. — PLANTARD, Claudine, veuve PITRA. — Claude-Antoine Pitra est mort des suites d'une blessure qu'il reçut dans les rangs de la garde nationale de Lyon, dont il faisait partie comme artilleur : 250. — BRACONNET, Marguerite-Charlotte, veuve SCHIRMER. — Son fils Louis Schirmer, garde national (2e légion), a été tué dans les rangs de la garde nationale : 250 f.

risés au marché. Mais enfin, pour vous, il n'est pas de sacrifice qui coûte, et je suis homme à faire encore une fois abnégation de ma profession d'homme et de ma qualité de fabricant de chasubles, pour protéger le velours et sauver la moquette.

Mais, me direz-vous, qu'as-tu donc fait pour trouver le métier si rude ? Ce que j'ai fait ? tout ! absolument tout !

Vous frémirez, si je vous disais seulement l'emploi d'une simple journée. Le matin, il faut se lever, prendre ses journaux, lire les discours des Excellences, et les trouver excellents.

A dix heures, il faut déjeuner ; à onze heures, dormir jusqu'à midi ; à midi, redéjeuner, et à la fourchette, ce qu'il y a de terrible. A une heure, il faut prendre sa canne, son chapeau, sa tabatière, son mouchoir et un omnibus, pour se rendre à la chambre.

Arrivé au Palais-Bourbon, il faut se promener avec M. Jaubert, saluer M. Jollivet, sourire à M. Martineau, causer littérature avec M. Viennet, offrir une prise à M. Kératry, en recevoir une de M. Prunelle, et serrer la main à M. Thiers, en lui jurant, foi d'honnête homme, qu'il a enfoncé, la veille, Foy, Chauvelin et Mirabeau jusqu'à la troisième capucine.

Ce n'est pas tout ; M. le président sonne, il faut répondre à l'appel nominal, se lever, s'asseoir, prendre son couteau de buis, couper du papier, tailler une plume, se gratter le front, se mordre les doigts et faire des obélisques et des lanciers sur sa pancarte.

M. Thiers monte à la tribune, vous êtes forcé de réclamer du silence toutes les cinq minutes, de vous attendre, quand l'orateur parle de sa conscience, de crier *bravo* ! quand il touche à son gilet ; *très-bien* ! quand il froisse sa cravate ; et *Dieu vous bénisse* ! quand il a un chat dans le nez. Comme c'est récréatif !

Quand est venu le moment de voter, il faut encore vous lever, aller porter un morceau de papier dans une espèce de cruche, revenir vous asseoir, ré-

Par une ordonnance de M. Gisquet, datée du 4 juin, et qui invoque une loi de l'an 6 de la république, plusieurs Polonais ont reçu l'ordre de quitter Paris et la France dans les trois jours. L'ordonnance ajoute que toutes les mesures sont prises pour en assurer l'exécution.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LYON.

La société de médecine de Lyon, dans sa séance de lundi 20 juin, a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

Président :	M. Janson.
Vice-président :	M.
Secrétaire-général :	M. Rougier.
Secrétaires-adjoints :	M. Perrin.
	M. Dumesnil
Trésorier :	M. Lusterbourg.
Archiviste :	M. Gauthier.

Chaque année la société publiera le compte-rendu de ses travaux.

Le prochain compte-rendu paraîtra dans le courant du mois d'août.

Le recteur de l'Académie prévient MM. les instituteurs primaires que des conférences s'ouvriront le premier septembre prochain, pour durer jusqu'au premier octobre, à l'école normale primaire de Villefranche.

Ceux d'entr'eux qui voudront y assister, en adresseront la demande à la préfecture et à l'Académie avant le 15 juillet prochain ; ils feront connaître la date et le lieu de leur naissance, et leurs fonctions actuelles. Ils recevront en temps opportun une lettre d'admission à cette école, où ils n'auront aucune dépense à faire pendant leur séjour.

Un avis de la faculté des sciences, en date du 18 courant annonce que M. le docteur Jourdan reprendra le cours gratuit de *Physiologie comparée*, samedi 25 courant, à deux heures, dans l'amphithéâtre du palais St-Pierre. Les leçons continueront à la même heure, les mardi et samedi de chaque semaine ; elles seront consacrées à l'étude des sens, *toucher, goût, odorat, ouïe, vue*.

Dans les deux premières leçons, le professeur exposera les principaux résultats des recherches qui viennent d'être faites sur les côtes de la Méditerranée.

Le maire de la ville de Lyon, vu l'arrêté du préfet du Rhône, en date du 10 de ce mois, relatif aux mesures à prendre, par suite de la construction du nouveau quai, entre les ponts de Tilsitt et d'Ainay ;

Considérant que le débarquement et l'entrepôt des pierres de Couzon, destinées aux constructions du midi de la ville, ne peut plus s'opérer sur ce point, et qu'ainsi il est urgent d'assigner un nouveau port pour ces opérations, arrête : 1° Le débarquement des pierres de Couzon et autres matériaux de construction, destinés pour le midi de la ville, aura lieu désormais sur le cours Rambaud, depuis l'angle-nord de la maison *Camel* jusqu'à celui de la fabrique à gaz : un espace de cinq mètres, non compris le revêtement du glacis, devra rester libre pour le chemin de halage. Les dépôts desdits matériaux ne pourront dépasser la partie pavée du cours ; 2° Les propriétaires sont autorisés à placer, à leurs frais, sous l'inspection des ingénieurs des ponts-et-chaussées, des consoles en fer dans le glacis, pour établir les planaux de débarquement.

veiller M. Martineau qui dort et picoter les jambes de M. J. Lefebvre qui est sur le point d'en faire autant. Après quoi, l'on n'a plus qu'à prendre son chapeau, sa canne, tout son attirail enfin, et à s'en aller dîner chez Daffieux ou chez Parly, pour de là se rendre au Vaudeville ou au Jardin-Turc, jusqu'à l'heure de se coucher.

Voilà, mes chers compatriotes, la vie que nous menons à Paris. Si vous croyez qu'elle soit agréable, merci ! Vous me direz à cela qu'on est utile à son pays. Je n'en disconviens pas, on est même indispensable ; mais vous concevez bien que si l'on n'avait pas cette idée là qui vous soutient et vous console, la vie ne serait pas supportable, et l'on piquerait une tête dans le premier ustensile de notre collègue Vigier, au risque de le décamer.

O mes compatriotes ! que l'existence est parsemée de ronces ! et que nos travaux parlementaires sont entremêlés de chardons.

Ah ! à propos, j'oubliais le compte-rendu que je vous dois de ma participation à la besogne de la chambre.

J'ai manqué de parler quatorze fois à la tribune ; j'ai interrompu quatre fois M. Mauguin et trois fois M. Laffitte.

J'ai fourni, dans le cours de la session, cinquante à l'ordre ! deux cent quarante *bravo* ! cent vingt-huit à la question ! et douze cent quatre-vingt dix-sept aux voix !

J'ai voté cent cinquante-trois fois par assis et levé, j'ai reçu treize poignées de main de M. Guizot et j'ai dîné onze fois au Château, dont neuf par cœur.

Voilà, mes chers compatriotes, ce que j'ai fait pour mon pays ; renommez-moi, ne me renommez pas, j'aurai toujours la consolation de me dire, la main sur la conscience : Fulchiron, je suis content de toi, tu as bien mérité de la patrie.

Le préfet du Rhône vient d'adresser à tous les maires du département une circulaire et un arrêté concernant la vaccination des enfants de leurs communes: la circulaire annonce une augmentation de fonds votée à cet effet par le conseil-général pour la propagation de la vaccine, et l'arrêté porte qu'il sera nommé dans chaque canton un médecin vaccinateur qui fera régulièrement deux fois par an la tournée des communes de son canton, pour les faire jouir gratuitement des bienfaits de la vaccine, et s'opposer, autant que possible, aux ravages que l'épidémie variolique a causés encore récemment dans plusieurs localités.

On s'est plaint avec raison du mode de destruction des chiens errants, usité dans notre ville. Souvent des chiens de prix, que l'imprudence de leurs propriétaires ou la négligence de l'autorité dans l'apposition des affiches en temps utile a laissés dehors, sont atteints par le poison jeté dans les rues, et, la plupart du temps, les animaux auxquels ce poison est destiné échappent à son action. Nous proposons un moyen plus sûr et moins dégoûtant pour arriver à délivrer la ville des dangers que font courir aux citoyens les chiens errants. Ce moyen est d'ailleurs employé à Strasbourg, et voici comment:

Toute personne possédant un chien est tenu d'en faire la déclaration à la police, qui lui délivre une petite plaque portant un numéro d'ordre d'enregistrement, pour la faible rétribution de 25 c. Cette petite plaque est attachée au collier du chien. Un individu ramasse chaque matin les chiens qui n'ont pas de plaque à leur collier, à l'aide d'un lacet qu'il leur jette; il les renferme dans un chariot couvert, et les dépose dans un lieu destiné à cet effet. Là, on les nourrit pendant trois jours, après quoi on abat ceux qui n'ont pas été réclamés: tout chien réclamé dans les trois jours est rendu à son propriétaire, qui paie sa nourriture et une légère amende pour ne l'avoir pas muni de la plaque.

La seconde livraison du *Cours complet de Lithographie*, par Thénod, vient de paraître. Elle contient: 1^o Dessin à la plume par Gérard-Fontallard; 2^o Vue prise à Saint-Denis, lithographie par Champin; 3^o Marée basse par Lepoitevin, un des artistes en faveur au salon cette année: son tableau du *Vengeur* est une des compositions les plus remarquables de l'exposition; 4^o Vue de Saint-Brice près Saint-Denis, par Thénod; 5^o Etude d'anémone par madame Saint-Etienne, élève de Thénod; l'aquarelle d'après laquelle madame Saint-Etienne a fait cette lithographie est à l'exposition cette année. Le texte qui accompagne cette livraison traite du choix des pierres lithographiques, et donne avec détail le moyen d'en connaître les qualités, selon le genre de travail auquel on les destine. Il y aura dix livraisons de cinq planches chacune, avec texte explicatif, du prix de 3 fr. 50 c. Elles paraissent de mois en mois. Aux noms déjà donnés des artistes qui enrichiront cet ouvrage de leurs dessins, nous ajoutons ceux de MM. Bertin, Bourdet, David d'Angers, de l'Institut, Drolling, de l'Institut, Ducornet, Duseigneur, Hollier, Adolphe Menut, Monvoisin, Raverat, Ricois, Steuben, Vernet, Vander-Burch, etc.

On souscrit chez l'auteur, place des Victoires, n° 6, à Paris.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 22 juin 1836.

Correspondance particulière du Censeur.

Le *Moniteur* contient un certain nombre de nominations dans l'ordre judiciaire. Nous n'avons remarqué aucun nom connu dans cette liste. Nous avons vu seulement que M. Tollon, juge d'instruction à Draguignan, est destitué: il reprendra les fonctions de simple juge.

— Le nouveau roi de Saxe Frédéric-Auguste 1^{er} vient de notifier au gouvernement français le décès de son prédécesseur et son avènement au trône.

GYMNASSE LYONNAIS.

REVUE RÉTROSPECTIVE. — ACHARD.

Pour être retardé, le droit du Gymnase à notre feuilleton n'est pas perdu, et nous jetterons d'autant plus volontiers nos regards en arrière, que nous n'avons que d'heureux souvenirs à évoquer. Quelques mots donc sur *Renaudin de Caen*, sur *Chut!* et sur *l'Enfant du Faubourg*. Renaudin de Caen est un portrait assez ressemblant de ces provinciaux toujours préoccupés de l'idée de paraître parisiens et hommes du monde, et qui, par cela seul, en sont plus gauches et plus maniérés. Ce caractère dans le personnage de la pièce est seulement indiqué; mais l'acteur sait habilement le faire ressortir au milieu des nombreux incidents de l'intrigue que tout le monde connaît assez pour que nous nous abstenions de l'analyser ici. Breton a compris la véritable nature de son rôle en homme qui n'est pas seulement comédien par la grâce de la caricature et de la charge; et cet élogé, que nous aimons à lui donner, trouverait une justification plus incontestable encore dans la reprise de *Michel Perrin*. La naïve bonhomie du vieux curé, son indignation que la faiblesse de son âge traduit en sanglots et en suffocation, ont témoigné à tous de la puissance réelle et sérieuse du talent de Breton. De *Chapollard* à *Michel Perrin* la transition est *Renaudin de Caen*, création de nature franche avec quelques prétentions d'esprit et de savoir vivre. Après de Breton il faut placer, dans cette pièce, l'originalité de Célicourt et la grâce piquante et spirituelle de Mme Herdliska, si espiègle et si ingénue Suzette. Mlle Henriette Baudoin est quelquefois mieux dans les rôles moins importants que celui qu'elle remplit dans cette pièce; il y a dans son jeu un peu trop de nonchalance pour la jeune fille qui a prévu, dès la première scène, tout le parti qu'elle pouvait tirer de la naïveté de son amie Suzette. Mlle Henriette ne doit plus se négliger, car elle est arrivée à un moment où l'on a le droit de tout attendre de ses heureuses dispositions.

— Le capitaine de la *Lionne* a donné, à la date du 16 juin, des nouvelles de l'armée. Le général Bugeaud avait débouché heureusement du camp de la Tafna, à la tête de ses troupes. Il avait battu l'ennemi en plusieurs rencontres, et était parvenu à Oran, où il venait chercher des moyens de transport. Il devait retourner à Tlemcen pour y ravitailler la garnison.

— Hier, M. Poutier, ancien chirurgien-major du 10^e hussards, a remis au ministre de la guerre le drapeau de son régiment qu'il avait eu le bonheur de sauver en 1812. Ce brave citoyen, resté presque seul de son régiment et fait prisonnier, a réussi à conserver cette aigle. Sous la restauration il n'avait pas voulu le donner au gouvernement.

— Avant son départ le maréchal Clauzel a été appelé en conférence chez le président du conseil, avec le ministre de la guerre et deux membres du comité de la guerre.

On assure qu'il s'agissait de l'organisation d'un corps auxiliaire indigène, cavalerie et infanterie.

— La cour d'assises de la Seine a condamné hier à mort le prévenu de juin Jules Jouane. Heureusement pour lui que l'arrêt est par contumace.

— On parle de la création d'un corps de gardes-d'honneur ou gendarmes d'élite pour la garde du roi. C'est à M. de Montalivet, dit-on, qu'est due cette belle invention.

Chambre des Pairs.

SEANCE DU 22 JUIN. — PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures moins un quart par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans réclamation.

M. le président nomme une commission pour l'examen du budget des dépenses et des recettes de 1837, dont la chambre s'est occupée dans ses bureaux.

M. de la Place fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à modifier le tarif des droits à percevoir sur la Scarpe, et conclut à son adoption.

La chambre n'est pas encore en nombre pour délibérer.

M. le président appelle le rapport du comité des pétitions.

M. le baron de Prévillè conclut à l'ordre du jour sur les pétitions dont il est chargé de faire le rapport.

M. d'Argout dépose sur le bureau, au nom de M. le ministre de l'intérieur absent, six projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la reprise de la délibération sur le projet de loi de navigation intérieure dont le scrutin a été annulé hier faute du nombre nécessaire de membres présents pour voter. M. le président envoie les huissiers dans les couloirs pour stimuler les retardataires. La chambre, malgré toutes ces exhortations, s'obstine à être presque déserte. Le scrutin est repris immédiatement, en voici le résultat:

Nombre de votans, 91; boules blanches, 80; boules noires, 11.

La chambre adopte.

La chambre passe à la discussion du projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour la célébration de l'anniversaire de juillet.

M. de Dreux Brézé a la parole.

Je commencerai par regretter que M. le ministre de l'intérieur, pour le département duquel cette allocation est demandée, soit absent. Messieurs les pairs, depuis six années je me suis constamment opposé à la célébration d'un anniversaire qui a vu couler le sang des citoyens. Je croyais que c'était un devoir de convenance pour le gouvernement de lâcher d'ensevelir dans l'oubli un anniversaire aussi fatal; de donner une amnistie qui puisse couvrir de son pardon beaucoup de tentatives coupables, je l'avoue, mais que vous avez entendu, dans des débats antérieurs, attribuer par M. le procureur-général, dans un réquisitoire si plein de talent, aux doctrines d'où était sortie la révolution de juillet. Je conviendrais pourtant qu'aujourd'hui il y a progrès; ce n'est plus pour célébrer des fêtes, des réjouissances qu'on veut nous demander ces crédits, c'est pour un anniversaire, pour des prières destinées aux victimes de nos discordes civiles. L'orateur cherche à établir que le gouvernement est aujourd'hui fort peu conséquent dans ses doctrines: il a fait tout ce qu'il a pu, et avec raison, pour réprimer l'esprit d'émeute; il a cherché à déraciner cette impatience de tout frein qui s'était emparée de la nation; il y a réussi. Pourquoi donc vient-il aujourd'hui demander ce qui sanctionne l'insurrection, la célébration d'un anniversaire qui pourrait un jour servir d'argument contre

Chut! dernier vaudeville de Scribe avant son entrée à l'Académie, n'est pas le moins bon ni le meilleur de son nombreux répertoire avec ou sans participation. *Chut!* a été fait par Scribe seul, et sans efforts; l'influence académique s'y fait pressentir, car le sujet roule dans un cadre dont la bordure historique fait quelque peu contraste avec les sujets d'ordinaire si indépendants de l'auteur. Alexandre-Potemkin a reproduit avec une fidélité très-vraisemblable, le caractère de ce ministre-gouvernant, arrivé au pouvoir par un caprice fort peu diplomatique de sa souveraine et s'y maintenant par l'adresse et la fermeté envers et contre toutes les velléités de l'impératrice dont le goût peu difficile aurait trouvé chaque jour un nouveau ministre dans les rangs de sa garde. Mme Herdliska dans le personnage de la comtesse Braniska, nièce de Potemkin, s'est montrée tour-à-tour noble, sensible et adroite, telle qu'aurait dû l'être une femme dans sa position auprès de Potemkin; c'est un rôle de comédie que Mme Herdliska a joué en excellente comédienne. Mlle Baudoin, baronne de ... femme de chambre de l'impératrice, a rendu son rôle avec beaucoup d'intelligence; M. Danguin, le baron son mari, a déployé dans le sien tout le talent d'un naturel courtois-nesque qui en fait le caractère principal. Rousseau, officier polonais, pour qui se noue et se dénoue toute l'intrigue de la pièce, sans qu'il en saisisse jamais le véritable fil, Rousseau a donné à ce personnage tout français le cachet de légèreté et de bonne foi que l'auteur a tracé pour lui.

L'Enfant du Faubourg est une pièce faite pour le Palais-Royal et Achard, comme le *Gamin de Paris* a été fait pour le Gymnase et Bouffé: il devait y avoir ressemblance, sinon dans les formes, au moins dans le fond, car l'observation des mœurs populaires est restreinte dans un cercle très-étroit; là, point de ces nuances de vices ou de qualités, de défauts ou de travers que produisent l'ambition, le respect humain, les lois du grand monde, le bon genre, la Bourse, la politique et les spéculations de toute espèce; l'enfant du faubourg se développant dans sa sphère de peuple, devait donc ressembler au gamin de Paris. Dans la capitale, cette analogie est sans inconvénient, parce qu'il y a pour les deux pièces théâtres et acteurs différens; mais ici, au Gymnase, Vinentini sera toujours le *Gamin* dans *l'Enfant du*

lui. Abordant la question de l'Arc de triomphe de l'Etoile, qui sera inauguré aux fêtes de juillet, l'orateur trouve étrange qu'on choisisse le souvenir d'une révolte contre un gouvernement établi, de la défaite d'une armée d'élite pour célébrer le triomphe de ces vingt années de victoires sur toute l'Europe, la gloire d'un gouvernement si fort et si respecté. Je voterai le crédit demandé, mais à condition que MM. les ministres viendront nous dire que c'est pour la dernière fois qu'il les réclament.

M. d'Argout: Je ne veux pas surprendre le suffrage de l'honorable préopinant, mais je déclare ici, et au nom de tous mes collègues, que chaque année nous demanderons à célébrer un anniversaire si glorieux pour la France. Le gouvernement ne reniera jamais son origine.

M. le ministre démontre ensuite que la révolution de juillet n'a point été une émeute, mais bien l'expression de la volonté de toute la France. La révolution a accepté toutes les gloires de l'empire, elle a relevé les injustices commises pendant quinze années: en inaugurant l'Arc-de-l'Etoile, elle est parfaitement conséquente avec elle-même.

M. de Dreux-Brézé: Je ne rappellerai que deux mots échappés au ministre de l'intérieur dans sa conscience, sans doute. Toutes les révolutions sont des malheurs, et la révolution de juillet en est un comme les autres; et croyez-vous, Messieurs, que s'il n'en était pas ainsi, l'honorable citoyen qui dès 1815 pensait qu'il nous fallait une révolution de 1688, et depuis a agi de tout son pouvoir pour l'amener, fût venu dire en pleine tribune: Je demande pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué à la révolution? Que voulez-vous que pensent les populations en vous voyant démolir le monument du duc de Berri et continuer à célébrer l'insurrection, ces populations à qui vous voulez inspirer l'esprit de paix et de tranquillité? (Agitation. Aux voix! aux voix!)

M. de Lascours, dans un discours assez obscur, réfute les opinions de M. de Dreux-Brézé, et établit que ce n'est pas le peuple, mais bien le pouvoir, qui, parjure lui-même, a engagé le combat.

M. le général Lallemant: Je ne veux point rappeler des haines, ni des querelles passées. Respect au malheur, mais gloire aussi à ceux qui, fondés sur le bon droit, ont triomphé. L'honorable orateur a dit que l'armée verrait avec peine choisir l'anniversaire de juillet, pour inaugurer le monument consacré aux victoires de l'empire. Il se trompe. Napoléon a vu sa mémoire écrasée pendant quinze ans. Juillet lui a rendu toute sa gloire, et l'armée l'a vu avec joie remonter sur la colonne d'où l'invasion l'avait fait descendre. Honneur au gouvernement qui a su comprendre ses vœux! L'inauguration de l'Arc-de-l'Etoile sera encore un autre bienfait qui sera compris et apprécié. (Assentiment général.)

M. de Dreux-Brézé réplique quelques paroles au milieu du bruit.

La chambre est pressée de finir la discussion: les cris de aux voix! aux voix! couvrent celles de quelques orateurs qui auraient voulu ajouter quelques observations.

On passe au scrutin. Votans, 104; blanches, 90; noires, 14.

Trois projets de loi, l'un tendant à ouvrir un crédit de 100,000 f. pour subvention au fonds de retraite du ministère des affaires étrangères, l'autre relatif à des changements de circonscriptions territoriales, le troisième à des crédits alloués pour la réparation des routes inondées, sont adoptés sans discussion.

La séance est levée à quatre heures moins un quart et renvoyée à samedi.

Chronique Judiciaire.

Une espèce d'insurrection a éclaté hier dans une institution sise rue Vaugirard; quelques-uns des élèves de cette institution, presque tous jeunes gens de 19 à 20 ans, qui se préparent aux examens de l'école Polytechnique et des Facultés des lettres et des sciences, voulaient sortir malgré leur maître, qui s'y opposait, disant qu'il lui fallait un ordre écrit ou verbal des pères. Ces jeunes gens persistèrent, et leur maître, ancien militaire, répondit qu'il opposerait la force à la force, si ses ordres étaient enfreints. Un des jeunes gens casse un carreau de la loge du portier, tire le cordon et neuf élèves prennent la fuite.

Le maître fit sa déclaration chez le commissaire de police, qui se transporta sur les lieux et dressa son procès-verbal.

Un seul des élèves sortis de force a répondu à l'appel du soir.

Trois pauvres diables, natifs du Danemarck, se sont présentés vers la fin de mai à l'Hôtel-de-Ville de Londres; ils y ont exposé, par le ministère d'un interprète, qu'ayant voulu s'enrôler pour soutenir en Espagne la cause de la reine Isabelle, ils avaient été refusés par les recruteurs christinos, sous le prétexte spécieux que ne sachant ni l'anglais ni l'espagnol, ils ne pouvaient être d'aucune utilité dans le corps auxiliaire du lord Evans. Ils demandaient en conséquence des secours afin de pouvoir passer dans la légion allemande et française du général Bernelle.

Faubourg, et ses qualités et ses défauts, dans l'une ou l'autre de ces deux pièces, seront confondus dans chacune. Vinentini a néanmoins été heureux et très-heureux dans la création d'*André* enfant du faubourg; mais, malgré lui, il y a semé de l'esprit du *Gamin* jusqu'au deuxième acte inclusivement le troisième seul a été original et nouveau, parce que le troisième n'avait rien à emprunter au *Gamin*. Vinentini s'est montré là d'un caractère juste, et plusieurs effets dramatiques ont été appréciés et applaudis à l'unanimité. Le hideux rôle de Joanny lui a fourni l'occasion de donner au dernier acte un portrait horriblement fidèle du fripon misérable et lâche que le crime a conduit aux galères: ce n'est pas cette fois seulement que nous avons eu à remarquer la scrupuleuse attention que cet acteur apporte dans la reproduction physionomique et intellectuelle de ses rôles.

Voici tant bien que mal notre tribut payé aux derniers ouvrages représentés sur notre seconde scène, car depuis l'arrivée d'Achard, le Théâtre du Gymnase est dans un état de fermentation et d'activité qui, sans doute, fait le plus grand honneur au zèle des artistes; mais qui n'a pas fait avancer le répertoire d'un pas dans les nouveautés: chaque spectacle s'élabore et se recrute dans la liste des pièces de l'acteur en représentation; toutes sont anciennes, et peu mériteraient les honneurs d'une reprise; mais l'acteur du grand foyer est là, *suprema lex*, il lui faut ses rôles à lui, ses pièces faites pour lui, il faut la foule à ses représentations, car l'adieu de son directeur pour son absence de trente jours s'est résumé dans ces deux mots: *honneurs, profit*. Achard rentrera dans ses pénates Dormeuil et Cie, chargé de ces deux butins; mais pénétré, j'en suis convaincu, d'une sensible reconnaissance pour le dévouement et le zèle infatigables de ses camarades; car tous, y compris les artistes de l'orchestre si habilement dirigé par M. Noble-cour, tous ont agi en frères, en amis: c'était justice pour Achard, si son camarade lui-même sur cette même scène où il est venu réveiller avec tant de bonheur de bien touchants souvenirs. C'est, dit-on, le 26 la clôture des représentations de cet excellent comédien. Nous attendons ce moment pour exprimer d'une manière complète notre opinion sur son talent et ses succès.

Sir Samuel Hunter, alderman, qui présidait à l'audience de police, les a éconduits en disant que l'Angleterre avait déjà assez de ses pauvres, et qu'elle ne pouvait faire voyager à ses frais les indigènes des autres nations.

Cependant les trois aventuriers danois ne se sont pas rebutés; ils sont revenus le 16 mai, assistés d'un employé du consulat de Danemark, lequel a traduit un exposé rédigé par eux en langue danoise, et dont voici le sens :

« Nous soussignés, tourmentés par les remords, et empêchés par la crainte d'un juste châtiment de retourner dans notre patrie, nous confessons humblement ce qui suit : Entraînés dans une mauvaise société, où nous puisâmes des exemples funestes, nous résolûmes de dévaliser un riche compatriote assesseur de la guerre, qui devait se rendre de Copenhague à Elsenor, avec une somme considérable en or. Nous attendîmes près de Charlotten-Lundswold, sans autre intention que de lui demander la bourse ou la vie. Malheureusement pour lui et pour nous, il essaya de résister, nous le tuâmes lui et son domestique avec nos espingoles, et nous nous emparâmes de ses dépouilles, qui ne s'élevaient pas à plus de 800 marcs espècés (environ 300 fr.). Ce chétif produit d'un si grand crime nous a tout juste fourni les moyens d'arriver à Londres. Dans cette position, toute autre carrière que celle des hasards des combats nous était fermée, et l'on n'a pas même voulu nous laisser la ressource de laver dans notre propre sang la tache d'un détestable forfait. Si le lord-maire nous fournissait les plus faibles secours, nous trouverions sans doute les moyens de passer dans la péninsule et de vaincre les difficultés qui se sont jusqu'ici opposées à notre dessein. »

L'agent du consulat danois a déclaré que ces individus n'étant porteurs d'aucuns papiers, ne pouvaient ni justifier de leur nom, ni même prouver qu'ils fussent coupables de l'attentat dont ils se déclaraient bénévolement les auteurs. Voilà pourquoi sous aucun rapport, le consul ne pouvait venir à leur secours. On ignorait même au consulat, l'assassinat d'un assesseur de la guerre ou de tout autre voyageur de distinction au lieu indiqué.

L'alderman Hobler, l'un des assesseurs, a dit que ce n'était pas la première fois que des vagabonds étrangers se dénonçaient comme auteurs de crimes imaginaires commis dans leur pays, afin d'obtenir le moyen de purger de leur présence le sol de l'Angleterre.

Sir Samuel Hunter a ordonné que les trois danois seraient retenus dans une maison de charité jusqu'à ce que le consul de Danemark eût pris, sur leur compte, auprès des autorités de Copenhague, les renseignements convenables. (Le Droit.)

— La Gazette du Limousin vient d'être condamnée, par la cour royale de Limoges, à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Nouvelles Diverses.

Un congrès scientifique se réunira le 1^{er} août à Liège. M. Alexandre Rodenbach, qui est aveugle, soutiendra contre le célèbre sourd-muet Massieu, l'opinion que les aveugles sont les moins malheureux.

— L'immense développement des banques américaines intéresse vivement l'attention publique; nous ne croyons pouvoir mieux éclairer ce sujet qu'en citant le discours prononcé par M. Cambreleng, de New-York, le 27 avril; cet orateur fait remonter les développements du système des banques à 1830 :

« Les exportations des produits intérieurs, dit-il, régulateur permanent des revenus de nos douanes, et généralement des recettes nationales, se sont élevées en 1828 à 50 millions; en 1835, à 98,500,000 f. C'est de 1833 à 1835 surtout que l'accroissement a été rapide : dans les 4 premières années, il avait été de 5 millions annuellement; en 1834, de 11 millions, et de 17 millions en 1835. Les importations pour la consommation, déduction faite des exportations de produits, ont été en 1830 de 49 millions. Le chiffre des marchandises importées pour la consommation de 49 millions en 1830 s'était élevé en 1834 à 87 millions, et brusquement en 1835 à 122 millions, c'est-à-dire 23,500,000 au-delà des exportations de produits. Dans l'année qui se terminera le 1^{er} avril, on peut évaluer de 35 à 50 millions le chiffre excédant des exportations des produits nationaux. »

» Les revenus des domaines publics qui étaient en 1828 de un million, en 1834 étaient de 4,450,000 f., en 1835 de 14,750,000 f. Voilà assurément des preuves d'une prospérité commerciale aussi extraordinaire qu'inattendue. Ce n'est pas seulement une prospérité toujours croissante depuis 20 ans qui a encouragé des spéculations si vastes; d'autres causes ont surtout, depuis deux ans, contribué à favoriser le crédit. Les rudes leçons que nous avons reçues de 1818 à 1820, par suite de l'extension donnée tant au commerce qu'aux opérations de banque, avaient arrêté pendant quelque temps l'accroissement des capitaux de la banque; de 1820 à 1830, l'augmentation n'avait été que de 15 millions; depuis 1830 jusqu'à ce jour, ces capitaux ont été augmentés de 100,000,000 f.; mais, en 1833, la banque, dans l'espace de dix-neuf mois, a réduit ses emprunts et ses changes de près de 19 millions. Cependant l'impulsion était donnée, et dans toute l'Union se propagea la manie des spéculations. Il convient d'ajouter que notre acte qui altérait la valeur relative de l'or et de l'argent, et qui donnait au premier, dont la circulation est énorme, plus de valeur ici que dans les autres places, ne contribua pas peu à encourager l'esprit de spéculation : nous achetâmes de l'or après l'avoir nous-mêmes si long-temps vendu; il en est résulté que l'or a été substitué à l'argent dans nos échanges monétaires. »

Nous ne pouvons tirer de ces déclarations qui ne sauraient être réfutées, qu'une conclusion, c'est que les spéculateurs des Etats-Unis sont dans une exaltation vraiment extraordinaire. Les capitalistes anglais sont intéressés à ne pas perdre de vue ce phénomène financier. M. Cambreleng se reportant à la situation des Etats-Unis de 1816 à 1818, avant la grande crise de 1819, fait ressortir les traits d'analogie existant avec l'époque actuelle, et il paraît envisager les mêmes conséquences.

Quelles que puissent être les causes de cet état du pays, on peut dire qu'il n'est pas naturel. Les prix ne peuvent plus monter, et le flot du commerce et des revenus peut rouler toujours. Lorsqu'il aura atteint son plus haut degré d'élévation, la réaction s'opérera, et son influence se fera nécessairement sentir dans toutes les branches du revenu. Qu'on se rappelle ce qui arriva en 1818 : alors le revenu des douanes était de 36 millions; en 1821, ce chiffre avait fléchi à 13 millions. En 1816, les importations avaient été de 133 millions; en 1821, elles n'étaient plus que de 41 millions. Les ventes des domaines publics, successivement portées en 1815 à 2,300,000 f., en 1818 à 7,200,000 f., en 1829 à 17,700,000 f., étaient tombées brusquement en 1821 à 1,900,000 f. Aujourd'hui ces importations peuvent atteindre le chiffre annuel de 150 à 200 millions; mais plus ce chiffre sera élevé, et plus l'on aura à redouter la réaction.

— Il s'opère un changement en Chine dans l'art de la peinture. Les peintres de portraits du céleste empire commencent à imiter ceux d'Europe. Cette année (1836) on a exposé à Somerset-House un portrait chinois que les académiciens admis à le visiter ont pris pour l'ouvrage d'un artiste européen.

(Calcott's History of Painting.)

— Un journal américain contient une lettre de sir John Herschel à un capitaine qui lui avait envoyé un numéro du Journal du Commerce de New-York, où se trouvait le récit des prétendues découvertes dans la lune.

AU CAPITAINE CALDWEL.

Sur le bâtiment américain le Levant, Table-Bay.

Veldhanser, près Wynberg, cap de Bonne-Espérance, 5 janvier 1836.

« Sir John Herschel présente ses compliments au capitaine Caldwell, et le remercie de lui avoir communiqué la fable singulière et artistement conçue qui a paru dans le Journal du Commerce de New-York, du 2 septembre 1835. Sir John Herschel serait bien aise de pouvoir la regarder un peu comme curiosité, et aussi comme nous faisant perpétuellement souvenir combien sont pauvres les découvertes que toute notre science si vantée a jusqu'ici réalisées ou pourra réaliser dans les siècles à venir, en comparaison de ce qui nous est inconnu et de ce que nous ne soupçonnons pas parmi les réalités de la nature, et même parmi celles qui sont sous notre main, et qui ne sont point hors de notre portée. Sir John Herschel serait heureux si le séjour du capitaine Caldwell au cap lui permet de lui faire voir par ses yeux sous quelle humble échelle ses opérations astronomiques seront conduites. »

— On lit dans le Journal du Bourbonnais :

« Moulins a été criblée, le 16 juin, d'une grêle serrée et violemment poussée par le vent, et dont les ravages, qui n'ont cependant duré que quelques minutes, ont laissé des traces désastreuses; des arbres des cours ont été coupés comme avec une hache, les carreaux des fenêtres ont été en grande partie brisés. La cathédrale a éprouvé, à elle seule, des dommages considérables; on parle de réparations pour 3 à 4,000 f.; quelques-uns des beaux et anciens vitraux ont souffert. »

» Les jardins sont dévastés, principalement dans les environs du cours de Bercy. On craint d'apprendre de grands sinistres dans les vignes et dans les campagnes qui avoisinent Moulins. »

— Plusieurs journaux ont rapporté diverses expériences télégraphiques faites avec des drapeaux ou des lanternes.

« Nous apprenons, dit le Temps, que des expériences du même genre sont faites en ce moment à Paris par M. A. G... in. Si nous avons été bien informés, son système est d'une plus grande simplicité et d'une application facile. Un simple bâton ou deux drapeaux pour les communications de jour, deux lanternes pour les communications de nuit, sont les moyens télégraphiques à l'aide desquels M. G... in exprime toutes les lettres de l'alphabet et une longue série de phrases toutes faites. Ce bâton, ces drapeaux et ces lanternes, qui peuvent être mis en mouvement par un seul homme, et ne nécessitent l'emploi d'aucune machine, forment ainsi l'appareil le plus portatif et le moins coûteux qu'il soit possible d'imaginer. »

— Un déplorable malheur vient d'arriver dans la commune de Néoux, canton d'Aubusson. Le 9 de ce mois, une fille de 17 ans, du village de Bussière, gardait les bestiaux dans un pâturage; elle avait pour compagnie plusieurs enfants de cinq ou six ans. Soit pour se distraire elle-même, soit pour amuser ces marmots, elle imagina, dans son incroyable stupidité, d'en attacher deux à la queue d'une vache qui paissait. L'animal, qu'elle avait cru sans doute pouvoir toujours maîtriser, effrayé par ce poids inaccoutumé, puis par les cris de frayeur des enfants, s'est précipité avec une violence indomptable dans un chemin creux, hérissé de pierres, traînant échevelées et sanglantes ces deux malheureuses petites créatures, jusqu'à ce que les crins qui leur servaient de lien fussent rompus. Toutes deux ont été laissées sur la place dans un état effroyable à décrire : l'une (c'était la sœur de l'imprudente) est morte le lendemain; on espère sauver l'autre.

— Le général Allard écrit de Brest, à la date du 18 juin :

« J'ai été reçu ici de la manière la plus bienveillante et la plus flatteuse. Les habitants de Brest m'ont donné une brillante sérénade; toute la ville était réunie. C'est une douce récompense de tous les efforts que j'ai pu faire pour soutenir l'honneur du nom français à Lahore. »

» Je n'attends que le premier vent favorable pour m'embarquer; je pars plein de reconnaissance. »

— On lit dans le Courrier d'Indre-et-Loire, du 19 juin :

« M. T..., maire et notaire de Villedieu, commune de Loir-et-Cher, voisin de notre département, était depuis quelques jours assez gravement malade pour qu'il crût devoir, pressé par les sollicitations de sa famille, faire appeler auprès de lui le pasteur du lieu. Malheureusement au moment où celui-ci se présentait, M. T... éprouvait une crise qui ne lui permit pas de conférer avec lui. »

» Le curé revint une seconde fois, et cette fois encore la même crise obligea M. T... à demander que la conférence fut de nouveau ajournée. Mais le curé ne l'entendit point ainsi; il insista, et, piqué de ne pouvoir obtenir du malade qu'il se confessât immédiatement, il se laissa aller envers lui à un emportement indigne de son ministère, montra à M. T... une fin prochaine en perspective, et lui déclara qu'il ne lui accorderait plus, mort, les prières dont il ne voulait pas vivante. Cette scène affecta péniblement M. T..., qui, le lendemain, avait cessé de vivre. »

» Le curé tint parole. Ni les larmes de la veuve de M. T..., ni les prières de sa famille et de ses nombreux amis ne purent l'engager à procéder aux cérémonies religieuses de l'enterrement : il alla même jusqu'à refuser le drap mortuaire. »

» La famille de M. T... ne pouvant vaincre l'obstination du curé prit le parti de se passer de son ministère. Le cercueil fut porté à l'église; et, à défaut d'un prêtre pour l'y bénir, les habitants de Villedieu qui s'y étaient réunis y prièrent pour celui qui ils avaient tous aimé. De l'église, le cortège se rendit en silence au cimetière où le corps fut déposé dans la fosse qui l'attendait, au milieu des larmes des uns et du religieux recueillement des autres. »

HISTOIRE.

LE SIÈGE DE MAYENCE EN 1793. (1)

La page la plus tragique et peut-être aussi la plus glorieuse de l'histoire de Mayence, est le siège qu'elle soutint, en 1793, contre les Prussiens et Autrichiens réunis. Le sort de la guerre avait fait alors de Mayence une ville française; le général Custine en avait pris possession dans une campagne courte et brillante. Pendant un certain temps, Mayence fut pour nous la tête de pont d'une guerre tout offensive; mais par des revers de fortune, et surtout par l'inconcevable retraite de Custine sur Strasbourg, Mayence et son héroïque garnison étaient bientôt devenues l'arrière-garde compromise d'une armée réduite à la défensive.

Quand les Prussiens vinrent se grouper sur Mayence et l'investirent sur les deux rives, vingt mille hommes étaient enfermés dans la place. Si c'était assez pour la défense, c'était beaucoup trop pour l'état des vivres, qui était insuffisant pour une garnison si nombreuse. L'incertitude de nos plans militaires avait empê-

ché de prendre aucune mesure pour assurer l'approvisionnement de la ville. Heureusement, elle renfermait deux représentants du peuple, Rewbell et le courageux Merlin de Thionville, les généraux Kléber, Aubert-Dubayet, et l'ingénieur Meunier, lesquels avaient sous leurs ordres une garnison possédant toutes les vertus du soldat, la valeur, la sobriété, la constance. L'investissement commença en avril.

En juin, le siège durait encore. Le 18 et le 19, deux cents pièces de canon étaient dirigées sur la place, et la couvraient de projectiles de toute espèce. Des batteries flottantes, placées sur le Rhin, lançaient des feux dans l'intérieur de la ville par le côté le plus ouvert, et lui causaient d'effroyables dommages. Cependant, la garnison était encore pleine d'ardeur et ne songeait point à se rendre. Pour se délivrer des batteries flottantes, d'intrépides soldats se jetaient à la nage, et allaient couper les câbles qui retenaient les bateaux ennemis. On vit un de ces braves amener, à la nage, un bateau chargé de quatre-vingts soldats, qui furent faits prisonniers.

Mais la détresse était au comble. Les moulins ayant été incendiés, il avait fallu recourir aux moulins à bras; mais les ouvriers manquaient, à cause du danger qu'ils avaient à courir, l'ennemi lançant des bombes sur le lieu où l'on avait établi ces moulins. D'ailleurs, le blé était presque entièrement épuisé; depuis long-temps, on était réduit à la chair de cheval; les soldats mangeaient les rats, et allaient le long du Rhin ramasser les cadavres des chevaux que le fleuve avait rejetés sur ses rives. Cette nourriture occasionna des maladies si graves, qu'il fallut placer des gardes sur le bord du Rhin, pour empêcher les soldats de se livrer à cette pêche immonde. Un chat valait six francs; la chair de cheval mort quarante-cinq sous la livre. Les officiers n'avaient pas meilleure table que les soldats; et Aubert-Dubayet, donnant à dîner à son état-major, lui fit servir, comme plat fin, un chat flanqué de douze souris.

Pour comble de malheur, la garnison était sans nouvelles de France. Vainement elle avait essayé de faire connaître sa détresse, tantôt par une dame qui allait voyager en Suisse, tantôt par un prêtre qui avait pris le chemin des Pays-Bas, tantôt par un espion qui devait traverser le camp ennemi; aucune de ces dépêches n'était parvenue. On avait tendu des filets dans le fleuve, dans l'espoir d'y trouver quelques bouteilles jetées par les camarades de l'armée du Haut-Rhin; mais ces filets étaient levés chaque jour sans qu'on y trouvât rien. De faux Moniteurs imprimés à Francfort et transmis aux soldats de la garnison par les avant-postes prussiens, annonçaient le renversement de la Convention par Dumouriez, et l'établissement de Louis XVII avec une régence. Ils lisaient ces fausses nouvelles avec de vives inquiétudes, se disant que peut-être ils défendaient une cause perdue. Ils avaient des lueurs d'espérance suivies de profonds découragements. Une nuit, ils entendirent une canonnade vigoureuse dans l'éloignement; ils s'éveillèrent avec joie et coururent aux armes, pensant qu'ils allaient au devant du canon français, et qu'ils mettraient l'ennemi entre deux feux. Mais ce n'était qu'une illusion. Enfin la famine devint si intolérable que deux mille habitants demandèrent à sortir de la ville. Aubert-Dubayet le leur permit; mais ils ne furent pas reçus par les assiégeants, restèrent entre deux feux, et périrent en partie sous les murs de la place. Le matin, on vit les soldats rapporter, dans leurs manteaux, des enfants blessés.

Enfin les secours n'arrivant pas, et la garnison manquant de tout, les représentants et les généraux enfermés dans Mayence crurent qu'il valait mieux obtenir, en capitulant, la libre sortie avec les honneurs de la guerre, que d'être obligés de rendre prisonnière, par la famine, la plus brave garnison du monde; ils se décidèrent à remettre la place à l'ennemi. Le roi de Prusse fut facile sur les conditions : il accorda la sortie avec armes et bagages, pourvu que la garnison s'engageât à ne pas servir d'une année contre les coalisés. Tandis que ces admirables soldats, nommés depuis les *Mayençais*, et qui n'avaient pas voulu obéir à leurs généraux lorsqu'il fallut sortir de la place, défilaient la tête haute et en grondant devant l'armée ennemie, le roi de Prusse, plein d'une admiration sincère et courtoise pour leur valeur, appelait par leurs noms et complimentait ceux des officiers qui s'étaient distingués dans le siège. L'évacuation eut lieu le 25 juillet.

La possession de Mayence était d'une trop grande importance pour que le gouvernement français n'essayât pas bientôt de la reprendre à l'ennemi. En juin 1795, un corps d'armée français mit le blocus devant Mayence, et la ville eut à supporter, sous un autre drapeau, et avec une autre garnison, une partie des misères du premier siège. Elle fut débloquée par le général autrichien Clairfayt, et resta deux ans encore au pouvoir des coalisés; mais en 1797, Hoche et Moreau la rendirent à la France, et Mayence fut le chef-lieu d'un département français jusqu'en 1814, époque où elle est devenue la seconde ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Une partie notable de la population est restée française de cœur.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Le *Sun* publie cette petite note, prétendue historique, à laquelle nous ne changeons rien : On assure que Napoléon, durant les 11 années de son règne, a sacrifié à son ambition 5,490,000 hommes, ce qui surpasse le nombre des victimes que les guerres civiles ont dévorées pendant trois siècles, en y comprenant les règnes de Jean, de Charles V, Charles VI, Henri II, François II, Charles III et Henri III. Dans la dernière année de son règne, Napoléon a levé, indépendamment de la garde nationale, 1,300,000 hommes. C'est plus de 100,000 par mois.

— Samedi soir, comme on sait, le duc de Wellington a donné son banquet militaire annuel en l'honneur de Waterloo, au roi, au prince d'Orange, et aux officiers-généraux et d'état-major qui ont servi sous les ordres du duc dans cette bataille. Pendant la journée, une foule de membres de la noblesse ont été admis, en vertu de billets, à circuler dans la galerie de Waterloo, où les tables étaient dressées. La galerie était magnifiquement ornée; les colonnes étaient couvertes de devises guerrières. A l'extrémité supérieure de la galerie, on voyait le bouclier d'Achille, offert en cadeau au duc de Wellington par la ville de Londres. A 7 heures, S. M. arriva accompagnée du prince d'Orange, de sir A. Wernard et du colonel Bowater. Le duc de Wellington reçut le roi au bas de l'escalier. Le dîner fut immédiatement servi sur le magnifique couvert donné par Jean VI, roi de Portugal. Le beau service de porcelaine de Potsdam, offert par le roi de Prusse au duc, fut aussi employé dans cette circonstance. Après le dîner, plusieurs toasts ont été portés. Le roi a dit qu'il voyait avec plaisir autour de lui tant de guerriers illustres, dont les services avaient contribué à rendre la paix à l'Europe. S. M. a ajouté qu'elle était résolue à maintenir cette paix par tous les moyens en son pouvoir.

— A la grande revue de Hyde-Park, un cheval bien connu, le dernier de ceux qui ont figuré à Waterloo, a été magnifiquement décoré par plusieurs dames d'un rang très-élevé. Ces dames ont orné son cou et sa crinière de rubans de Waterloo; plus de 100,000 personnes sont accourues pour assister à ce spectacle intéressant dit le *Morning-Herald*, qui rappellera à tous ceux qui ont le cœur bien placé que les démonstrations de dévouement

(1) Extrait des *Promenades d'un Artiste*, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6.

dont le roi et la reine ont été l'objet, et les félicitations adressées au duc de Wellington ont été aussi enthousiastes que significatives.

Le cheval que le prince d'Orange montait à Waterloo porte le nom de Wuxey; il se trouve aux environs de Bruxelles. On dit que l'un des comtes de Mérode avait voulu acheter ce cheval pour l'employer à un service très-ordinaire, mais que le roi Léopold s'y est opposé.

— A la chambre des communes du 20 juin, M. Grove Price a demandé à lord Palmerston si l'Angleterre était bien décidément une des parties belligérantes dans la guerre actuelle d'Espagne; et si, dans ce cas, des engagements ont été pris à l'effet d'assurer aux prisonniers anglais le bénéfice d'un cartel d'échange.

Lord Palmerston a répondu que l'Angleterre agissait en vertu d'engagements pris avec l'Espagne et d'autres puissances, conformément aux stipulations d'un traité. Quant aux prisonniers, la convention conclue par lord Elliot doit s'appliquer aux prisonniers anglais.

Le chancelier de l'échiquier a proposé la réduction du droit de timbre sur les journaux à 1 penny (deux sous de France.)

Sir C. Knightly a proposé de remplacer la diminution de ce droit par la réduction, plus utile selon lui, du droit sur les savons.

— A la chambre des lords, le duc de Wellington a fait observer que le bill des corporations municipales d'Irlande avec les amendements ne pourrait être imprimé avant mercredi. Sur une observation de lord Melbourne, la discussion a été renvoyée à lundi prochain.

LONDRES, 20 juin. — Les journaux de Charleston contiennent la nouvelle en date du 9 mai, d'une victoire remportée à la Nouvelle-Orléans, par le colonel Hockley, de l'armée texienne. D'après le bulletin publié, et dont on a quelques motifs de suspecter l'authenticité, quoiqu'il semble confirmer des faits déjà annoncés, 500 hommes ont été tués à l'ennemi; le général Cos a été fait prisonnier et tué d'un coup de pistolet. Santana a été fait prisonnier le lendemain, à une distance de dix milles du lieu de l'action.

— Le *Morning-Chronicle* rapporte les cruautés dont les Anglais de la légion étrangère, faits prisonniers par don Carlos sont victimes. On les attache nus contre les murailles, et on les fusille en les frappant d'abord au bas des jambes, puis aux cuisses, et enfin dans la poitrine.

— On continue de s'occuper de ce que feront les deux chambres, dans le conflit qui vient de s'élever entre elles. On assure fièrement que les lords ne céderont pas, et les conservateurs se réjouissent en pensant à la fermeté de LL.SS. Dans le cas où les lords auraient l'intention de revenir sur leurs pas, la pétition conservatrice ne le leur permettrait plus. Ne désirant rien tant que d'entendre le duc de Wellington répéter avec emphase son mot fameux: « Je préférerais m'appeler Wellesley, plutôt que de céder à la chambre des communes. » On oublie que l'obstination du noble duc fut une des causes qui hâtèrent la marche de la réforme parlementaire.

— Le *Talaveyra*, de 74 canons, est parti dimanche de Plymouth pour la côte nord de l'Espagne.

— On écrit de St-Sébastien, le 13 juin : « Une personne de St-Jean-de-Luz annonce que ce matin 200 hommes d'un bataillon navarrais au service de don Carlos, ont franchi la frontière de France, près de Berra, et qu'ils se sont rendus aux autorités françaises. »

— Des personnes ordinairement bien informées assurent que le parlement sera prorogé cette année plutôt que de coutume, et probablement avant le 1^{er} août.

Un membre du parlement, pressé de quitter la ville, a été arrêté par un de ses collègues, qui lui a dit d'attendre jusqu'à vendredi, jour auquel le parlement serait prorogé jusqu'au mois d'octobre prochain.

HONGRIE. — On vient de mettre en arrestation plusieurs jeunes Hongrois, accusés d'avoir composé et répandu un décret dans lequel ils démontraient l'inutilité de la chambre des magnats. On a arrêté aussi plusieurs Polonais. Le comte Malokowski est de ce nombre. On a trouvé chez lui une forte somme d'argent. Le motif de ces nouvelles rigueurs n'est pas connu.

SUÈDE. — Le gouvernement vient de supprimer un journal qui avait fait des réflexions critiques sur une réclamation de l'ambassadeur danois, relativement à la confiscation d'un yacht contrebandier. Cette feuille a pu paraître sous un autre titre. Le gouverneur a soumis au hording une proposition pour donner au roi le droit de modifier à son gré le prix du port des journaux étrangers arrivant en Norvège. C'est un droit qu'il possède déjà contre les feuilles périodiques nationales.

— Des lettres de Moldavie annoncent que les démêlés de la noblesse avec l'hospodar, ne sont pas terminés. Les Boyards ont pris la résolution d'émigrer en masse, si les droits qui leur sont reconnus par le statut organique, ne leur sont pas maintenus. Les troupes russes séjourneront encore jusques au mois d'août dans cette principauté.

MEXIQUE. — Les journaux de Caracas jusqu'au 4 mai contiennent des documents officiels sur la résignation du sénor Vargas, président de la république de Venezuela. Il était depuis longtemps malade : l'offre itérative faite par lui de sa démission a été enfin acceptée par le congrès le 26 avril.

Le vice-président qui avait remplacé le sénor Vargas pendant son indisposition continue à remplir provisoirement les devoirs de président. (Courier.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e GROZ, AVOUÉ.

Le sept juin mil huit cent trente-six, au greffe du tribunal civil de Lyon, il a été déposé la copie collationnée, dûment signée par M^e Groz, avoué, d'une sentence du tribunal civil de Lyon, en date du vingt-deux août mil huit cent trente-cinq, qui tranche au profit de M. Louis-Frédéric-Arcius-Hyppolite Clerc, l'adjudication du deuxième lot des immeubles ayant appartenu à Pierre Griat, décédé.

Cet acte de dépôt, enregistré, expédié et délivré en forme exécutoire, a été signifié : 1^o à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, et à M^e veuve de Pierre-Ange Griat, par exploit de l'huissier Thimonier, neveu, en date du vingt-un juin mil huit cent trente-six, enregistré, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription à raison d'hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription, n'étant pas connu du sieur Clerc, celui-ci ferait les publications légales.

En conséquence, ces formalités sont faites pour parvenir à purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles adjugés.

Lyon, le 23 juin 1836.

Pour extrait :

Signé Groz, avoué du sieur Clerc. (893)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirop de Stœchas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires*, *coqueluches*, *oppressions*, *enrouements*, *aphonies de la voix*, *crachements de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

VENTE AUX ENCHÈRES, A la descente du pont de la Guillotière, DE DEUX BARAQUES.

Lundi onze juillet mil huit cent trente-six, à neuf heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de deux baraques construites en briques et bois, sur un terrain en amont des dernières arches remblayées du pont de la Guillotière.

Cette vente a lieu à la requête des héritiers bénéficiaires du sieur Claude Rivoire et en suite d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme. (894)

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

D'un beau mobilier garnissant une maison de campagne,

Située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, territoire des Charbottes, et un appartement au 2^e étage de la maison portant le n. 45, située sur la place du Port-du-Temple.

Le dimanche vingt-six juin mil huit cent trente-six, et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un officier public, à la vente aux enchères d'un mobilier garnissant une maison de campagne sise à St-Cyr (Mont-d'Or), territoire des Charbottes, et dont suit le détail : lits garnis, glaces, secrétaires, commodes, billard, tables, chaises, tableaux, batterie de cuisine, linge de corps et de table, et autres objets.

Le mardi vingt-huit du même mois, à neuf heures du matin, place du Port-du-Temple, n. 45, au 2^e, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de différents effets mobiliers dépendant de la même succession, consistant en lits garnis, meuble de salon, glaces, secrétaires, commodes, pendule en cuivre, tables de jeu et autres, chaises, gravures, tableaux, voiture à quatre roues, harnais, vaisselle, batterie de cuisine, linge de corps et de table, etc. etc.

(Première publication.)

Et le jeudi vingt-huit juillet, à onze heures du matin, dans le bureau de MM. les commissaires-priseurs, situé place du Port-du-Temple, n. 42, au 1^{er}, on vendra aux enchères vingt-deux couverts, deux gobelets, un peigne, une cafetière, un porte-huilière, un sucrier, un moutardier, deux salières, dix-huit cuillères à café, pesant six mille six cent grammes; une paire de boucles d'oreilles ou garnies de cinq brillants, un jonc garni de huit roses; une bague or, dite *solitaire*, garnie d'un brillant; un collier en perles, plusieurs bagues garnies de roses et autres pierres, trois montres or, et autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, et sur la réquisition des héritiers de droit des mariés Cuzel. (892)

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE. — Une propriété située à la Croix-Rousse, clos de la Tour-de-la-Belle-Allemande. S'adresser à M. Varnet, rue Grenette, n. 14. (886)

(821) A VENDRE. — Ancien fonds de maréchal, et fers forgés, en gros et en détail, Grand'Rue de la Guillotière, n. 69. — S'y adresser.

(816) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Fonds de Magasin d'Indienne et Rouennerie, bonne clientèle, dans la meilleure rue de Lyon. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE pour cause de décès. — Un fonds de café-cabaret bien achalandé, situé grande place de la Croix-Rousse, n. 10. S'y adresser. (881)

A LOUER. — Appartement avec grand grenier au 4^e, rue St-Georges, n. 17. S'adresser à M. Pater, place Romarin. (871)

Avis aux Chasseurs.

(321) Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il les guérit aussi de la maladie. Le tout à juste prix. S'y adresser.

AU MIROIR FIDÈLE.

GUICHARD, miroitier, rue de l'Archevêché, n. 5, au bout du pont Tilsitt, actuellement GUICHARD ET ARBOID.

Ateliers d'étamage et de dorures sur bois; grand assortiment de glaces nues et confectionnées, minces et fortes, dans toutes les grandeurs. Glaces de rencontre en une et deux pièces. Ils fabriquent moules dorées en baguettes, cadres modernes et gothiques pour tableaux, de toutes mesures et profils; ils encadrent les gravures.

Ils échangent les vieilles glaces, les réparent à neuf, se chargent des transports, poses, emballages, et tout ce qui concerne leur état. (849)

OSMAN IGLOU.

(812) Ce baume composé du suc des plantes asiatiques, a la propriété inappréciable de fortifier les fibres de la peau, l'affermir et la blanchir, l'empêche de se gercer, en conserve la fraîcheur jusqu'à l'âge le plus avancé. Au moyen d'un bandeau sur le front, prévient et empêche les rides, guérit couperose et boutons.

Dépôt général : Brie, rue Neuve-des-Mathurins, n. 25, à Paris.

(12-2) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix : 3 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Dépôt, à Lyon, chez M. Biétrix et Cie., rue Neuve, n. 12; et à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pêcherie.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, auteur de divers ouvrages de médecine et de la nouvelle classification des maladies secrètes, breveté du gouvernement pour l'invention du VIN DE SALSEPAREILLE et du BOL D'ARMÉNIE purifiés et vulgaires, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. etc.

A Paris, rue Montorgueil, n. 21.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret et sans aucun dérangement. Il consiste dans l'usage des Bols d'Arménie pour les simples écoulements (gonorrhée ou chaudepisse), et dans l'emploi du Vin de Salsepareille pour tous les autres accidents. (Voir l'Instruction du Docteur ALBERT, sur la manière de SE TRAITER SOI-MÊME, qui se délivre gratuitement chez tous les dépositaires.)

Le VIN DE SALSEPAREILLE et les Bols D'ARMÉNIE du docteur ALBERT sont AUTORISÉS par brevets et ordonnances royales rendues les 1^{er} novembre 1833 et 3 novembre 1835.

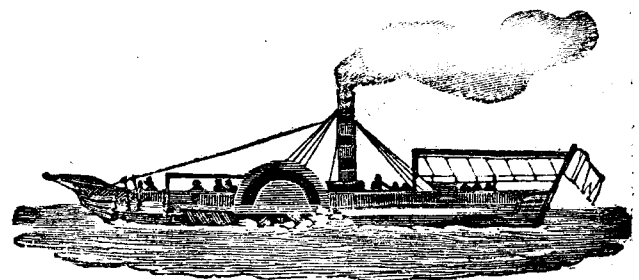
Dépôt à Lyon, chez BORELLY, place de la Préfecture.

AVIS AUX INCURABLES.

Le Docteur ALBERT continue à délivrer GRATUITEMENT le Vin de Salsepareille ou les Bols d'Arménie nécessaires à la guérison radicale de tous les malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des Départements, avec la recommandation des Médecins d'hôpitaux, des Juges médicaux et des Préfets.

Par arrêté du 25 février 1835, le Vin de Salsepareille du Docteur ALBERT est exempt de droits.

Consultations gratuites par correspondance en français, anglais, espagnol, italien, allemand et portugais. (Affranchir.)



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

Partent TOUS LES JOURS, à 4 heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux de la compagnie sont quai de Retz, n. 42. (845)

Bourse de Paris du 22 juin 1836.

Le cours a baissé un peu. On a offert d'abord à 80 50; ce chiffre s'est élevé pour retomber ensuite à 80 45 demandé. On offrait à 80 50.

L'actif a baissé aussi un peu. On a ouvert à 43; on a fait à 42 7/8 et on demande à ce prix. Les nouvelles sont pourtant assez favorables pour la reine Christine; car on assure qu'il arrive à Bayonne beaucoup de carlistes, tant civils que militaires.

Cinq pour cent	108 35	108 35	108 30	108 30
— fin courant	108 50	108 50	108 45	108 45
Quatre pour cent	101 60			
Trois pour cent	80 40	80 45	80 35	80 35
— fin courant	80 50	80 55	80 45	80 50
Rentes de Naples	100 50	100 50	100 50	100 30
— fin courant	100 45	100 45	100 45	100 45
Actions de la Banque	2287 50	2290		
Quatre Canaux	1250			
Caisse hypothécaire	773 777 50			
Emprunt d'Italie	"			
Rentes perpétuelles	"			
Emprunt Cortès	"			

V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.